

## LES INTERLOCUTEURS

### PÔLE EMPLOI SPECTACLE

Pôle emploi a développé un réseau spécialisé pour les professionnels de l'audiovisuel et du spectacle vivant : Pôle emploi Spectacle.

Ce réseau est présent sur le territoire national au travers d'agences spécialisées, d'équipes spectacle ou encore de correspondants experts. Vous trouverez les coordonnées de votre contact Pôle emploi Spectacle depuis le site dédié de notre partenaire. Si Pôle emploi Spectacle n'est pas représenté dans votre département, vous pouvez vous adresser à l'agence Pôle emploi auprès de laquelle vous êtes inscrit.

Pour en savoir plus sur Pôle emploi Spectacle :

<http://www.pole-emploi-spectacle.fr/>

### AFDAS

L'Adfas dispose de onze délégations en France métropolitaine et de correspondants dans les DOM-TOM.

Afin d'obtenir un contact personnalisé il suffit de vous rendre sur le site de l'AFDAS :

<https://www.afdas.com/intermittents/>

### CMB

Le SIST CMB est un service interentreprises de santé au travail. Il bénéficie de trois centres en Ile-de-France, situés à Paris, à Vanves (92) et à Saint-Denis (93), dont vous trouverez les adresses sur le site de notre partenaire ici:

[http://www.cmb-sante.fr/implantations-du-cmb-le-cmb\\_208\\_210.html](http://www.cmb-sante.fr/implantations-du-cmb-le-cmb_208_210.html).

Pour ceux qui vivent en région, des partenariats ont été établis avec des centres de santé. Afin de connaître ceux-ci? vous pouvez contacter le CMB : [contact@cmb-sante.fr](mailto:contact@cmb-sante.fr)

### DRAC

Depuis 1977, le ministère de la Culture et de la Communication est présent dans chaque région grâce aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Les DRAC sont chargées de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la politique culturelle définie par le gouvernement. Elles exercent également une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans tous les secteurs d'activité du ministère de la Culture et de la Communication : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/regions/index.html>

### VOS CONSULTANTS DEDIES

## Coordonnées utiles

---

Le Fonds de professionnalisation travaille avec des consultants spécialisés dans les métiers du spectacle localisés partout en France. Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement professionnel ciblé. Afin de connaître celui ou ceux qui se trouvent près de chez vous, il vous suffit de téléphoner au 0 173 173 712.